

Société de Développement des Participations Financières

S.D.P.F.

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros

RCS PARIS B 379 875 586

4 rue d'Argenson – 75008 PARIS

G.T.C. n° 12 DEC. 2007

I

N° DE DÉPOT

0013 1862

Assemblée Générale Ordinaire du 16 novembre 2007

M2050

Le 16 novembre 2007, à 14 heures, les actionnaires de la Société se sont réunis au siège social sur convocation du Comité Stratégique.

Monsieur Anthony CARLE, Président, préside la séance.

Madame Nicole CARLE et Mademoiselle Valérie CARLE sont appelées comme scrutateurs. Celles-ci déclarent accepter cette fonction.

Mademoiselle Valérie CARLE assume les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents possèdent 2.500 actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée réunissant la totalité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors auprès du Bureau pour être mis à la disposition de l'assemblée :

- une copie de la délibération du Comité Stratégique du 16 décembre 2007 ;
- les statuts à jour des modifications statutaires ;
- la feuille de présence ;

L'assemblée lui donne quitus de cette déclaration, et indique ne pas contester la validité de la présente convocation

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un Directeur Général en la personne de Monsieur Pierre CARLE ;
- Pouvoirs à donner.

Monsieur le Président ouvre la séance. Il procède à la lecture de la délibération du Comité Stratégique, ainsi qu'aux passages modifiés dans les statuts. Après examen et échanges de vues, il est procédé aux votes des résolutions suivantes :

Première Résolution

L'assemblée des associés désigne Monsieur Pierre CARLE, né le 5 avril 1938 à Paris 14ème, demeurant 9 rue Perronnet-92200 NEUILLY SUR SEINE, en qualité de Directeur Général de la Société.

Le contrat de travail de l'intéressé se trouve suspendu par l'effet de cette désignation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur PIERRE CARLE déclare accepter le mandat ainsi confié.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité résultant des résolutions ci-dessus adoptées et de régulariser tout acte et document permettant de mener à bonne fin les décisions prises, partout où il sera nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14 heures 15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et les scrutateurs, pour servir et valoir ce que de droit.

Anthony CARLE

Nicole CARLE
Scrutateur

Valérie CARLE
Scrutateur

Pierre CARLE

(bon pour acceptation du mandat
de Directeur Général)